



TROUSSE DE VENTE DE PARCELLES PAR TIRAGE AU SORT

87 parcelles pour résidences unifamiliales
Whistle Bend – Phase 7

Whitehorse | avril-mai 2024



Table des matières	
INTRODUCTION.....	3
DATES IMPORTANTES.....	3
Date et heure limites pour les demandes de participation	3
Date et heure du tirage au sort.....	3
Résultats du tirage.....	3
RENSEIGNEMENTS SUR LES PARCELLES ET LA VENTE.....	4
Taux d'intérêt.....	4
Plans d'arpentage des parcelles et autres renseignements	4
Bulletin de l'étude de fondation	4
État d'avancement de l'aménagement des parcelles.....	4
Accès aux parcelles	5
Route temporaire pour la construction.....	5
Autres projets de construction à proximité	5
LISTE DES PRIX DES PARCELLES	5
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	8
MODALITÉS DE PAIEMENT	9
RENSEIGNEMENTS POUR LES PERSONNES TIRÉES AU SORT	9
BUREAU CHARGÉ DU TRAITEMENT DES DEMANDES.....	9

INTRODUCTION

Suivant l'engagement du gouvernement du Yukon à mettre des terrains à la disposition de la population yukonnaise, la Direction de la gestion des terres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources met en vente par tirage au sort 87 parcelles zonées résidentielles pour maisons unifamiliales dans le quartier Whistle Bend, à Whitehorse.

Les demandeurs doivent lire et comprendre les renseignements se trouvant dans les documents relatifs au tirage au sort avant de présenter une demande; ils doivent aussi se familiariser avec les exigences et la marche à suivre qui s'y rattachent. Les documents comprennent une trousse de vente par tirage au sort, des lignes directrices, des rapports et un modèle de convention de vente, de même que des renseignements sur le zonage et la municipalité. Les divers renseignements à l'appui se trouvent sur le site Web.

DATES IMPORTANTES

Date et heure limites pour les demandes de participation

Les demandes doivent parvenir au bureau chargé de leur traitement au plus tard le **8 mai 2024, à 16 h 30** (heure locale). Aucune demande ne sera acceptée après cette limite.

Date et heure du tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **14 mai 2024** et sera diffusé en ligne. Consultez le site Web à l'approche de la date du tirage au sort pour en connaître l'heure et obtenir le lien vers la vidéo.

Résultats du tirage

Les résultats seront disponibles au bureau chargé du traitement des demandes et publiés en ligne au plus tard le **16 mai 2024, à 16 h 30**. Les parcelles qui n'auront pas été acceptées dans les 24 heures suivant l'offre seront offertes à la personne suivante sur la liste du tirage pour cette parcelle. Les parcelles restantes ou abandonnées seront mises en vente libre à la discrétion du bureau.

Les personnes qui n'auront pas été tirées au sort pourront récupérer leur dépôt de 300 \$ au bureau chargé du traitement des demandes entre le 29 mai et le 12 juin 2024. Après cette période, tout dépôt en espèces non réclamé sera envoyé au demandeur par chèque à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande. Les dépôts par chèque non réclamés seront détruits.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARCELLES ET LA VENTE

Pour obtenir des renseignements sur le zonage et les permis de construction, référez-vous à la trousse préparée par la Ville de Whitehorse (également accessible sur le site Web de la vente par appel d'offres), ou encore communiquez avec les fonctionnaires municipaux au 867-668-8340 ou rendez-vous au whitehorse.ca/business-in-whitehorse/zoning/.

Chaque parcelle est vendue « telle quelle et où elle se trouve ». Les acheteurs sont responsables du raccordement aux services publics installés à la ligne de propriété.

Les demandeurs auront la possibilité d'indiquer jusqu'à **10 parcelles** par ordre de préférence.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt pour toute convention est établi à cinq pour cent (5 %) ou au taux d'escompte plus deux et demi pour cent (2,5 %) si ce taux est plus élevé, conformément à l'article 17 du Règlement sur les terres (décret 1983/192). Le taux d'escompte de la Banque du Canada, en date du 7 mars, est fixé à 5,25 %. **Un taux d'intérêt de 7,75 % sera donc applicable à toute convention de vente conclue durant ce processus de vente par tirage au sort.**

Plans d'arpentage des parcelles et autres renseignements

Pour consulter le plan d'arpentage des terres du Canada, cherchez le plan numéro 111771 au cls.nrcan.gc.ca/satc/plan/search-recherche.

Pour un aperçu de toutes les parcelles à vendre, cliquez sur le bouton au yukon.ca/fr/vente-de-parcelles-par-tirage-au-sort-ou-par-appel-doffres.

Bulletin de l'étude de fondation

Accédez au rapport de la phase 7 sur le site Web du tirage au sort.

État d'avancement de l'aménagement des parcelles

Certains travaux de la phase 7 seront effectués cette année. Les acheteurs pourront tout de même présenter une demande de permis d'aménagement et recevoir ce permis de la Ville de Whitehorse.

ATCO sera sur place pour finaliser l'installation électrique et la mise en service. **Pendant ces travaux, il ne sera pas possible d'avoir un raccordement électrique temporaire.**

Accès aux parcelles

Pendant la période d'inscription au tirage au sort, il sera possible d'accéder aux parcelles de la phase à pied uniquement. Un panneau a été placé sur chaque parcelle pour indiquer son numéro.

Route temporaire pour la construction

Une route temporaire pour la construction se trouve au sud de la phase 7 et sera utilisée pour l'aménagement des phases 9, 10 et 11. On installera une clôture au sud de la ligne de terrain des parcelles 1246 à 1257 pour séparer la route des parcelles. Une fois les travaux terminés, la route sera mise hors service. Consultez les cartes sur le site Web pour en savoir plus sur l'emplacement de la route et de la clôture.

Autres projets de construction à proximité

L'entreprise ATCO a entrepris la construction d'un poste électrique à l'ouest de la phase 7, près de la parcelle 1246, comme indiqué sur les cartes accessibles sur le site Web.

Les prochains secteurs qui seront aménagés sont au nord et à l'ouest des parcelles de la phase 7. Consultez les cartes au bureau chargé du traitement des demandes et sur le site Web pour connaître l'emplacement des phases 9, 10 et 11 ainsi que les plans des travaux prévus au cours des prochaines années.

LISTE DES PRIX DES PARCELLES

Parcelle	Adresse municipale	Superficie (en m ²)	Prix	Mise de fonds minimale de 20 %	TPS	Somme minimale due
1167	34, avenue Flora	542	150 799 \$	30 159,80 \$	7 539,95 \$	37 699,75 \$
1168	32, avenue Flora	486	135 306 \$	27 061,20 \$	6 765,30 \$	33 826,50 \$
1169	30, avenue Flora	488	136 339 \$	27 267,80 \$	6 816,95 \$	34 084,75 \$
1170	28, avenue Flora	470	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1171	26, avenue Flora	470	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1172	24, avenue Flora	490	136 339 \$	27 267,80 \$	6 816,95 \$	34 084,75 \$
1173	22, avenue Flora	485	135 306 \$	27 061,20 \$	6 765,30 \$	33 826,50 \$
1174	20, avenue Flora	494	137 372 \$	27 474,40 \$	6 868,60 \$	34 343 \$
1175	18, avenue Flora	504	140 470 \$	28 094 \$	7 023,50 \$	35 117,50 \$
1176	16, avenue Flora	514	143 569 \$	28 713,80 \$	7 178,45 \$	35 892,25 \$
1177	14, avenue Flora	524	145 635 \$	29 127 \$	7 281,75 \$	36 408,75 \$
1178	12, avenue Flora	533	148 733 \$	29 746,60 \$	7 436,65 \$	37 183,25 \$
1179	10, avenue Flora	528	147 701 \$	29 540,20 \$	7 385,05 \$	36 925,25 \$
1180	8, avenue Flora	468	130 142 \$	26 028,40 \$	6 507,10 \$	32 535,50 \$
1181	6, avenue Flora	469	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1182~	4, avenue Flora	473	132 208 \$	26 441,60 \$	6 610,40 \$	33 052 \$

1183~	2, avenue Flora	566	158 029 \$	31 605,80 \$	7 901,45 \$	39 507,25 \$
1184	258, Witch Hazel Drive	637	161 128 \$	32 225,60 \$	8 056,40 \$	40 282 \$
1185	256, Witch Hazel Drive	600	151 832 \$	30 366,40 \$	7 591,60 \$	37 958 \$
1186	254, Witch Hazel Drive	614	154 931 \$	30 986,20 \$	7 746,55 \$	38 732,75 \$
1187	252, Witch Hazel Drive	666	168 358 \$	33 671,60 \$	8 417,90 \$	42 089,50 \$
1188	23, rue Quick	642	162 161 \$	32 432,20 \$	8 108,05 \$	40 540,25 \$
1189	21, rue Quick	525	133 240 \$	26 648 \$	6 662 \$	33 310 \$
1190	19, rue Quick	530	134 273 \$	26 854,60 \$	6 713,65 \$	33 568,25 \$
1191	17, rue Quick	544	137 372 \$	27 474,40 \$	6 868,60 \$	34 343 \$
1192	15, rue Quick	549	139 438 \$	27 887,60 \$	6 971,90 \$	34 859,50 \$
1193	13, rue Quick	643	163 194 \$	32 638,80 \$	8 159,70 \$	40 798,50 \$
1194	25, avenue Flora	672	170 424 \$	34 084,80 \$	8 521,20 \$	42 606 \$
1195	21, avenue Flora	634	160 095 \$	32 019 \$	8 004,75 \$	40 023,75 \$
1196	22, rue Quick	599	151 832 \$	30 366,40 \$	7 591,60 \$	37 958 \$
1197	20, rue Quick	595	150 799 \$	30 159,80 \$	7 539,95 \$	37 699,75 \$
1198	18, rue Quick	589	148 733 \$	29 746,60 \$	7 436,65 \$	37 183,25 \$
1199	16, rue Quick	607	153 898 \$	30 779,60 \$	7 694,90 \$	38 474,50 \$
1200	14, rue Quick	670	169 391 \$	33 878,20 \$	8 469,55 \$	42 347,75 \$
1201	12, rue Quick	670	169 391 \$	33 878,20 \$	8 469,55 \$	42 347,75 \$
1202	53, rue Omega	670	169 391 \$	33 878,20 \$	8 469,55 \$	42 347,75 \$
1203	51, rue Omega	610	153 898 \$	30 779,60 \$	7 694,90 \$	38 474,50 \$
1204	49, rue Omega	598	151 832 \$	30 366,40 \$	7 591,60 \$	37 958 \$
1205	47, rue Omega	621	156 996 \$	31 399,20 \$	7 849,80 \$	39 249 \$
1206	45, rue Omega	583	147 701 \$	29 540,20 \$	7 385,05 \$	36 925,25 \$
1207	43, rue Omega	564	142 536 \$	28 507,20 \$	7 126,80 \$	35 634 \$
1208	41, rue Omega	569	143 569 \$	28 713,80 \$	7 178,45 \$	35 892,25 \$
1209	39, rue Omega	561	141 503 \$	28 300,60 \$	7 075,15 \$	35 375,75 \$
1210	37, rue Omega	557	140 470 \$	28 094 \$	7 023,50 \$	35 117,50 \$
1211	35, rue Omega	549	139 438 \$	27 887,60 \$	6 971,90 \$	34 859,50 \$
1212	33, rue Omega	579	146 668 \$	29 333,60 \$	7 333,40 \$	36 667 \$
1213	54, rue Omega	662	175 588 \$	35 117,60 \$	8 779,40 \$	43 897 \$
1214	52, rue Omega	545	144 602 \$	28 920,40 \$	7 230,10 \$	36 150,50 \$
1215	50, rue Omega	522	138 405 \$	27 681 \$	6 920,25 \$	34 601,25 \$
1216	48, rue Omega	539	143 569 \$	28 713,80 \$	7 178,45 \$	35 892,25 \$
1217	46, rue Omega	556	147 701 \$	29 540,20 \$	7 385,05 \$	36 925,25 \$
1218	44, rue Omega	568	150 799 \$	30 159,80 \$	7 539,95 \$	37 699,75 \$
1219	42, rue Omega	636	168 358 \$	33 671,60 \$	8 417,90 \$	42 089,50 \$
1220	40, rue Omega	630	167 325 \$	33 465 \$	8 366,25 \$	41 831,25 \$
1221	38, rue Omega	630	167 325 \$	33 465 \$	8 366,25 \$	41 831,25 \$
1222	36, rue Omega	630	167 325 \$	33 465 \$	8 366,25 \$	41 831,25 \$
1223	34, rue Omega	630	167 325 \$	33 465 \$	8 366,25 \$	41 831,25 \$
1224	32, rue Omega	630	167 325 \$	33 465 \$	8 366,25 \$	41 831,25 \$

1225	30, rue Omega	635	168 358 \$	33 671,60 \$	8 417,90 \$	42 089,50 \$
1226	28, rue Omega	585	154 931 \$	30 986,20 \$	7 746,55 \$	38 732,75 \$
1227	26, rue Omega	674	178 687 \$	35 737,40 \$	8 934,35 \$	44 671,75 \$
1229	243, rue Leota	518	137 372 \$	27 474,40 \$	6 868,60 \$	34 343 \$
1230	241, rue Leota	460	121 879 \$	24 375,80 \$	6 093,95 \$	30 469,75 \$
1231	239, rue Leota	477	127 043 \$	25 408,60 \$	6 352,15 \$	31 760,75 \$
1232	237, rue Leota	471	124 977 \$	24 995,40 \$	6 248,85 \$	31 244,25 \$
1233	235, rue Leota	532	141 503 \$	28 300,60 \$	7 075,15 \$	35 375,75 \$
1234	233, rue Leota	496	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1235	231, rue Leota	521	138 405 \$	27 681 \$	6 920,25 \$	34 601,25 \$
1236	229, rue Leota	503	133 240 \$	26 648 \$	6 662 \$	33 310 \$
1237	227, rue Leota	473	126 010 \$	25 202 \$	6 300,50 \$	31 502,50 \$
1238	225, rue Leota	479	127 043 \$	25 408,60 \$	6 352,15 \$	31 760,75 \$
1239	223, rue Leota	479	127 043 \$	25 408,60 \$	6 352,15 \$	31 760,75 \$
1240	221, rue Leota	479	127 043 \$	25 408,60 \$	6 352,15 \$	31 760,75 \$
1241	215, rue Leota	496	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1242	213, rue Leota	496	131 175 \$	26 235 \$	6 558,75 \$	32 793,75 \$
1246*~	248, rue Leota	534	148 733 \$	29 746,60 \$	7 436,65 \$	37 183,25 \$
1247*~	246, rue Leota	536	149 766 \$	29 953,20 \$	7 488,30 \$	37 441,50 \$
1248*~	244, rue Leota	637	177 654 \$	35 530,80 \$	8 882,70 \$	44 413,50 \$
1249*~	242, rue Leota	669	186 950 \$	37 390 \$	9 347,50 \$	46 737,50 \$
1250*~	240, rue Leota	662	184 884 \$	36 976,80 \$	9 244,20 \$	46 221 \$
1251*	238, rue Leota	667	185 917 \$	37 183,40 \$	9 295,85 \$	46 479,25 \$
1252*	236, rue Leota	667	185 917 \$	37 183,40 \$	9 295,85 \$	46 479,25 \$
1253*	234, rue Leota	621	173 522 \$	34 704,40 \$	8 676,10 \$	43 380,50 \$
1254*	232, rue Leota	590	164 227 \$	32 845,40 \$	8 211,35 \$	41 056,75 \$
1255*	230, rue Leota	582	162 161 \$	32 432,20 \$	8 108,05 \$	40 540,25 \$
1256*	228, rue Leota	588	164 227 \$	32 845,40 \$	8 211,35 \$	41 056,75 \$
1257*	226, rue Leota	540	150 799 \$	30 159,80 \$	7 539,95 \$	37 699,75 \$

* Consultez la section **Route temporaire pour la construction** pour en savoir plus sur cette parcelle.

~ Consultez la section **Autres projets de construction à proximité** pour en savoir plus sur cette parcelle.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, il faut :

- déposer une demande dûment remplie (et respectant les modalités de paiement ci-après) au bureau chargé du traitement des demandes;
- avoir au moins 19 ans;
- présenter une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement;
- déposer seulement une demande par personne;
- acheter la parcelle pour y construire une résidence dans le seul but d'y loger avec sa famille;
- ne pas détenir de convention de vente pour une parcelle résidentielle unifamiliale avec le gouvernement du Yukon ou la Société d'habitation du Yukon à Whitehorse;
- respecter toutes les exigences énoncées dans les documents sur le tirage au sort;
- respecter les exigences, les lois et les règlements territoriaux et fédéraux ainsi que les autres conditions relatives aux parcelles acquises dans le cadre de ce tirage au sort.

Si vous ne pouvez pas déposer votre demande en personne, vous pouvez nommer une personne pour vous représenter en fournissant une lettre signée la désignant à ce titre.

Notez que cette personne ne pourra pas s'inscrire au tirage au sort en son propre nom. Un modèle de lettre est disponible sur le site Web.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les montants ci-dessous sont exigés en tant qu'éléments distincts au moment de déposer une demande :

- des droits de demande non remboursables de 26,25 \$ (droits de demande de 25 \$ plus 1,25 \$ de TPS) payables en argent comptant ou par carte de débit ou de crédit;
- un dépôt obligatoire de 300 \$, **payable par chèque ou en argent comptant seulement**. Le chèque doit être libellé à l'ordre du trésorier territorial.

RENSEIGNEMENTS POUR LES PERSONNES TIRÉES AU SORT

Une convention de vente est un contrat entre des parties pour la vente et l'achat de terres, conformément à la *Loi sur les terres* et au *Règlement sur les terres* (Décret 1983/192).

- La **convention de vente d'une parcelle** est d'une durée de cinq (5) ans. Elle est assortie d'une exigence de construction au bout de trois (3) ans. Pour en savoir plus sur l'exigence de construction, consultez l'exemple de convention de vente sur le site Web.
- Le demandeur qui aura été tiré au sort doit conclure une convention de vente et verser le paiement initial obligatoire, y compris la TPS, dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle la parcelle est offerte, sans quoi il perdra la parcelle et le dépôt obligatoire. Il devra également fournir la preuve qu'il a le droit d'acheter un terrain résidentiel conformément aux exigences de la *Loi*.
- La date à laquelle une parcelle est offerte deviendra la date d'entrée en vigueur de la convention de vente.

BUREAU CHARGÉ DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Vous devez soumettre votre demande auprès du bureau chargé du traitement des demandes : Bureau 320, 3^e étage de l'édifice Elijah-Smith, rue Main, à Whitehorse. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Les demandes présentées par la poste doivent être reçues par le bureau avant la date et l'heure de fin de la période d'inscription et envoyées à :

Direction de la gestion des terres (K-320)

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Le formulaire de demande et des renseignements complémentaires se trouvent au yukon.ca/fr/vente-de-parcelles-par-tirage-au-sort-ou-par-appel-doffres.

Pour en savoir plus, écrivez à land.disposition@yukon.ca ou appelez au 867-667-5215.